Mention d'information concernant le dispositif « Remboursement des Organismes Complémentaires » (ROC)

Le Centre hospitalier d'Arcachon, situé Avenue Jean Hameau, 33260 La Teste de Buch, traite vos données personnelles dans le cadre du dispositif « Remboursement des Organismes Complémentaires » (ROC). Le dispositif ROC a pour but de simplifier l'application du tiers payant dans les établissements de santé et ainsi de favoriser l'accès aux soins. En pratique, ce dispositif permet au Groupe Hospitalier Sud Ile de France, en temps réel :

- De vérifier que vous disposez d'une couverture par un organisme d'assurance maladie complémentaire ;
- De calculer la part prise en charge par l'organisme d'assurance maladie complémentaire et d'obtenir un engagement de paiement de la part de ce dernier;
- De vous informer de l'existence d'un éventuel reste à charge.
- De mettre en œuvre les procédures nécessaires pour la facturation des soins dispensés dans les établissements mentionnés aux a, b et c de l'article L. 162-22-6 aux organismes d'assurance maladie complémentaire et le paiement par ces organismes, de manière dématérialisée, des factures émises ;
- De produire, pour les services de l'État placés sous l'autorité des ministres chargés de la santé, de la sécurité sociale et du budget, des statistiques à des fins de pilotage et d'évaluation de la politique de santé et d'assurance maladie.

Ce dispositif implique un traitement de données à caractère personnel : données d'identification, numéro de Sécurité Sociale (N.I.R), données relatives à la prise en charge par l'assurance maladie complémentaire, données relatives aux prestations de santé (le détail des données traitées est disponible en Annexe).

Ce traitement est réalisé en raison de l'exécution du contrat conclu entre vous et votre assurance maladie complémentaire, ainsi que pour permettre le respect des obligations légales incombant au CH d'Arcachon.

Donner son attestation de tiers payant au.x agent.e.s du bureau des admissions entraine automatiquement votre consentement au traitement de vos données personnelles dans le cadre du dispositif ROC. En cas de refus, vous ne pourrez bénéficier des avantages du dispositif ROC.

Vos données ne sont communiquées qu'au personnel habilité du CH d'Arcachon ainsi qu'à votre organisme d'assurance maladie complémentaire.

Le Centre hospitalier d'Arcachon met en œuvre les mesures de sécurité techniques et organisationnelles conformes aux normes définies conjointement par le ministère de la santé et le Centre hospitalier d'Arcachon dans le cadre du dispositif.

Les données recueillies seront conservées pendant la période nécessaire au traitement des prestations, objet du présent traitement. Puis seront conservés au-delà de cette période pour répondre à nos obligations légales et administratives.

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et le Règlement (UE) 2016/679 dit « Règlement Général sur la Protection des Données » (RGPD) du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de limitation sur vos données. Votre droit d'opposition ne peut pas s'appliquer conformément à l'article 21 du RGPD puisque le dispositif ROC correspond à une obligation légale. En cas d'opposition de votre part, vous ne pourriez pas bénéficier du tiers payant sur la part complémentaire de façon dématérialisée. Pour exercer vos droits sur vos données, contacter le délégué à la protection des données du CH D'ARCACHON, à

l'adresse suivante : dpo.ch-arcachon.fr. Ou bien par courrier à l'adresse postale suivante : Centre hospitalier d'Arcachon, situé Avenue Jean Hameau, 33260 La Teste de Buch,

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

ANNEXE - Données à caractère personnel des patients faisant l'objet d'un traitement dans le cadre du dispositif ROC

Catégories	Détail des données traitées
de données	i la données suivantes :
Données relatives à l'identifi cation de l'assurée et du bénéficiai re du soin	Cette catégorie comprend systématiquement les données suivantes : ⇒ Le numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques de l'assuré ; NIR ⇒ La date et rang de naissance du bénéficiaire des soins, qu'il s'agisse ou non de l'assuré. De manière facultative : ⇒ Le numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques du bénéficiaire des soins quand l'établissement en dispose ⇒ Les noms et prénoms de l'assuré et du bénéficiaire des soins ; ⇒ Les numéros d'identification de l'assuré et du bénéficiaire des soins propres à l'assurance maladie complémentaire (AMC) et au CH D'ARCACHON et nécessaires à la facturation ; ⇒ Les coordonnées (adresse électronique et numéro de téléphone) du bénéficiaire des soins.
	Cette catégorie de données comprend systématiquement les données suivantes (données
	obligatoires)
Données relatives à la prise en charge par l'assuranc e maladie complément aire	 ⇒ Les informations relatives au régime d'AMC: Les informations d'identification de l'organisme d'AMC o Le numéro d'organisme d'AMC et les éléments de routage (type de convention, critère secondaire de routage présents sur l'attestation de tiers payant). Les informations sur les modalités de couverture par l'organisme d'AMC o La date de validité de couverture; o Les modalités de calcul de la part complémentaire; o Les informations sur l'existence d'un reste à charge Cette catégorie peut également comprendre des données facultatives, relatives au régime d'AMC (identification du régime obligatoire, code caisse et code centre). ⇒ Les données administratives sur le contexte d'une prestation ou d'un séjour :
Données relatives aux prestation s de santé	statut juridique; Le numéro de facture; L'existence d'un médecin traitant. Les données relatives à la prestation ou au séjour: Le domaine de la prestation ou du séjour Les modalités de traitement (hospitalisation de jour, de nuit, à domicile, urgence, etc.); La discipline médico-tarifaire Les dates de soins, d'admission et de sortie du patient; Les codes regroupés des prestations remboursables par l'AMC Le nombre d'actes, leur tarif et condition de prise en charge par l'AMC; Les prestations ou services hors soins non remboursables par

l'assurance maladie obligatoire

- o Motif d'interruption de séjour
- ⇒ Les données relatives à la prise en charge par l'organisme d'AMC :
 - o Le montant remboursable par l'AMC, par acte ou dispositif.
- ⇒ Cette catégorie peut également comprendre les données suivantes (données conditionnelles ou facultatives)
- ⇒ Les données administratives sur le contexte d'une prestation ou d'un séjour
 - o La date de prescription ;
 - o L'indicateur de présence de carte Vitale.
- \Rightarrow Les données relatives à la prestation ou au séjour :
 - o La date d'accident du travail.